

Table of Contents

1.	INTRODUCTION.....	1
2.	PRINCIPES GÉNÉRAUX.....	2
3.	DEFINITIONS.....	3
4.	LES OFFICIELS	3
5.	DESCRIPTION DE L'ÉVÈNEMENT	4
6.	VÉHICULES ÉLIGIBLES	4
7.	ASSURANCE – DÉCLARATION D'INDEMNISATION.....	5
8.	DOCUMENTS TYPES - PROCEDURES.....	5
9.	PRIX – REMISE DES PRIX.....	5
10.	INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES.....	6

1. INTRODUCTION

Un concours est un rassemblement de véhicules prestigieux et/ou précieux et de leurs propriétaires dans le but de les juger et de leur attribuer des prix, selon les règles de jugement définies par l'organisateur de l'événement.

Il existe de nombreuses interprétations de ce qui constitue un concours. Il peut s'agir de manifestations internationales prestigieuses où un jugement rigoureux, effectué par des experts accrédités, et une preuve documentée de la provenance du véhicule sont des éléments essentiels.

Pour bon nombre de ces manifestations, il existe également un jury d'experts dont la tâche consiste à vérifier que chaque véhicule présenté satisfait aux règles et règlements définis par l'organisateur. Si ce n'est pas le cas, l'inscription peut être rejetée.

À l'autre extrémité de l'échelle, il peut s'agir d'un rassemblement informel de passionnés, où le jugement est effectué par les personnes présentes et/ou par des membres du public.

Pour chaque événement, la méthode de jugement choisie est décidée par l'organisateur et le juge en chef qui a été désigné. Toutes les méthodes sont valables et peuvent évoluer avec le temps. La FIVA ne recommande pas, et n'interfère pas, avec la méthode de jugement choisie pour une manifestation de concours.

Concours d'Elegance et Concours d'Etat

Le jugement des véhicules lors d'un Concours d'Élégance de prestige est beaucoup plus exigeant que celui d'une exposition générale de véhicules. Des juges expérimentés, sélectionnés par l'organisateur et le juge en chef, examinent les véhicules en détail et dans leur intégralité. Ils inspectent de nombreux composants et seuls les véhicules jugés parfaits (ou presque) peuvent prétendre à un trophée de classe.

Souvent, la compétitivité d'un Concours d'Élégance ou d'un Concours d'État entraîne la « sur-restauration » d'un véhicule afin qu'il ne soit plus « neuf que neuf ». L'état neuf correspond à l'état dans lequel se trouvait le véhicule à sa sortie d'usine.

Les véhicules de qualité concours bénéficient souvent d'une restauration de la sellerie, de la peinture, du chromage (ou du nickelage) et de la mécanique qui dépasse largement l'état du véhicule à sa sortie d'usine.



ANNEXE 5 - CONCOURS



Pour ces événements, le prix du « Meilleur véhicule préservé » est jugé autant sur l'originalité que sur l'état. L'objectif général est de présenter un véhicule dans le même état que lorsqu'il a quitté la chaîne de production.

À moins d'être d'origine, les modifications ne sont pas autorisées et les composants doivent être adaptés à l'année et au modèle du véhicule.

Même les composants ou caractéristiques montés sur des véhicules du même type, mais d'une année de production ou d'un niveau de finition différents, sont pénalisés ou disqualifiés.

Les équipements et accessoires d'origine de la gamme du constructeur sont autorisés et certains organisateurs autorisent les équipements et accessoires d'après-vente, à condition qu'ils soient de la bonne période.

Souvent, lors de ces manifestations, les véhicules ne sont pas conduits, sauf sur de courtes distances, depuis leur remorque jusqu'aux terrains d'exposition ou pour une parade si les organisateurs le demandent. En règle générale, les véhicules ne sont pas utilisés comme véhicules de tous les jours et sont rarement vus en dehors des musées ou des collections privées.

Concours Automobiles / concours de véhicules communs

Un concours pour les véhicules non prestigieux ou non exceptionnels. Ces concours gagnent en popularité au niveau international et ont tendance à être beaucoup plus informels.

Expositions régionales, de villes ou de villages

Ces expositions sont généralement organisées au niveau local, souvent à des fins caritatives. Les expositions présentent généralement des véhicules locaux et des prix peuvent être décernés. Souvent, le « gagnant » est désigné par un vote du public lors de l'événement.

Voitures & Café, rencontres

Il s'agit généralement d'événements informels au cours desquels des passionnés partageant les mêmes passions se rencontrent pour une réunion sociale avec leurs véhicules préférés. En règle générale, il n'est pas nécessaire de remplir un formulaire d'inscription ou de payer des droits d'entrée. L'organisation est donc minimale, si ce n'est l'annonce du lieu, de la date et de l'heure, souvent par le biais des médias sociaux.

2. PRINCIPES GÉNÉRAUX

Règles standard

Ces règles standard doivent être respectées dans toutes les manifestations de concours organisées sous l'autorité et le contrôle de la FIVA et serviront de base aux règles d'une ANF et/ou d'un organisateur.

Tout cas non prévu dans les présentes règles standard sera étudié par le CE de la FIVA qui a l'autorité de décider.

La Commission Evènements de la FIVA peut modifier les présentes règles standard par la publication d'un bulletin spécial qui sera publié sur le site web de la FIVA à l'adresse www.fiva.org.

Les présentes règles standard sont applicables à partir du 1er janvier 2025.

Langue officielle

Pour les **manifestations mondiales de la FIVA** et les **manifestations de premier plan de la FIVA**, les langues officielles sont l'anglais et le français et, si nécessaire, la langue du pays hôte. Seul le texte anglais ou français est contraignant.

Pour les **manifestations nationales de la FIVA**, la langue officielle est celle du pays hôte.



ANNEXE 5 - CONCOURS



Carte d'Identité FIVA

Pour les **manifestations mondiales de la FIVA** et les **manifestations FIVA Premier**, les véhicules participants sont censés posséder une carte d'identité FIVA valide et celle-ci doit être présentée au contrôle technique.

Toutefois, les organisateurs peuvent, dans leur règlement, rendre obligatoire la présentation d'une carte d'identité FIVA valide.

Pour toutes les manifestations de la FIVA, les organisateurs doivent encourager les participants/équipages à obtenir des cartes d'identité FIVA pour leurs véhicules.

3. DEFINITIONS

Règlement de l'évènement

Document écrit officiel émis par l'organisateur fixant les détails de l'évènement.

Tout cas non prévu dans le règlement de la manifestation pendant le déroulement de celle-ci sera jugé par le(s) commissaire(s) et fera l'objet d'une décision.

Equipe

Un équipage est normalement composé d'au moins une personne.

Journée

Chaque partie de l'évènement, séparée par une halte d'une nuit.

Bulletin

Une communication écrite officielle émise pour modifier ou compléter le règlement de la manifestation. Les bulletins doivent avoir été approuvés par le comité d'organisation avant le début de la manifestation ou par le chef juge pendant la manifestation. Le bulletin doit être publié sur le tableau d'affichage officiel (ONB) et/ou le tableau d'affichage numérique (DNB).

4. LES OFFICIELS

Observateur FIVA

La Commission Evènements de la FIVA désignera un ou plusieurs Observateur(s) de la FIVA pour les **manifestations mondiales de la FIVA** et les **premières manifestations de la FIVA**. Le(s) observateur(s) de la FIVA contrôlera(ont) et examinera(ont) tous les aspects de la manifestation pour s'assurer de leur conformité avec les Codes des Manifestations de la FIVA. Après la manifestation, l'observateur remplira et soumettra le rapport de l'observateur de la FIVA à la CE.

Dans le cas d'une **manifestation de la FIVA**, un intendant ou un observateur national peut être désigné.

L'intendant/observateur contrôlera tous les aspects de la manifestation. Après la manifestation, l'intendant/observateur remplit et soumet le rapport de la FIVA à la CE.

Chef Juge

Le chef juge est chargé de l'application du règlement de la manifestation et de ses dispositions pendant la manifestation.

Il dirigera le processus de jugement par l'intermédiaire des juges de classe et des membres du jury désignés.



ANNEXE 5 - CONCOURS



Litiges

Le club organisateur doit stipuler les règles relatives aux litiges.

Les litiges doivent être portés devant le juge en chef en présence de l'observateur de la FIVA.

Responsable des relations publiques

L'organisateur peut désigner un responsable des relations publiques. Il doit être facilement identifiable par les participants. Son nom, son numéro de téléphone et sa photo doivent figurer dans le règlement et/ou le bulletin.

5. DESCRIPTIONS DE L'ÉVÈNEMENT

L'organisateur doit fournir les détails de la manifestation dans le règlement de la manifestation. Par exemple : lieu de départ et d'arrivée, horaire de l'ensemble de la manifestation, nombre de jours, classes, etc.

Dates d'ouverture et de clôture des inscriptions

Les dates d'ouverture et de clôture des inscriptions doivent être mentionnées dans le règlement de la manifestation

Liste d'inscription

Une liste complète des véhicules participants doit être envoyée à l'Intendant FIVA après la clôture des inscriptions. La liste doit identifier les véhicules qui ont une carte d'identité FIVA et, si possible, inclure le numéro de la carte d'identité FIVA.

Droits d'inscription

Les droits d'inscription doivent être précisés dans le règlement de la manifestation.

L'organisateur peut préciser dans le règlement de la manifestation les conditions de remboursement total ou partiel des droits d'inscription.

Nombre d'inscriptions

Le nombre maximum / minimum d'inscriptions est précisé dans le règlement de la manifestation.

Refus d'inscription

En cas de refus d'une inscription par les organisateurs, ceux-ci doivent en informer le demandeur.

Les organisateurs ont le droit de refuser une inscription sans en donner la raison.

6. VÉHICULES ÉLIGIBLES

Classification de la période des véhicules

Dans toutes les manifestations du calendrier de la FIVA, seuls les véhicules conformes au code technique de la FIVA peuvent participer.

D'autres formes de classification peuvent être utilisées et des sous-divisions sont autorisées. L'acceptation d'une inscription dans une certaine classe est laissée à la discrétion de l'organisateur.



7. ASSURANCE – DECLARATION D'INDEMNISATION

Assurance de l'organisateur

Le règlement de l'événement doit indiquer les coordonnées de la compagnie d'assurance, le numéro de la police et les garanties incluses ou exclues.

Assurance de l'équipage

Il incombe aux participants de s'assurer qu'ils disposent d'une assurance appropriée les couvrant, eux et leurs véhicules, le cas échéant.

Déclaration d'indemnités

En signant le formulaire d'inscription, ou en signant la déclaration d'indemnisation lors des vérifications administratives, l'équipage déclare accepter ce qui suit :

J'ai eu l'occasion de lire le règlement de la manifestation et j'accepte de m'y conformer. Je déclare que je suis physiquement et mentalement apte à participer à la manifestation et que je suis compétent pour le faire. Je reconnais que je comprends la nature et le type de l'événement ainsi que le risque potentiel et j'accepte ce risque. Je déclare qu'à ma connaissance, le(s) conducteur(s) possède(nt) le niveau de compétence nécessaire pour une manifestation du type de celle à laquelle cette inscription se rapporte et que le véhicule inscrit est adapté et en état de marche pour la manifestation et qu'il est conforme au code de la route et aux réglementations relatives à l'utilisation sur la voie publique. Je déclare que l'utilisation du véhicule inscrit sera couverte par une assurance telle que requise par la loi du (des) pays traversé(s). Je déclare être en possession d'un permis de conduire valide.

8. DOCUMENTS TYPES - PROCEDURES

Publication du règlement

Le règlement définitif de la manifestation doit être publié au moins un mois avant le début de la manifestation. Des copies numériques doivent également être mises à la disposition de l'intendant de la FIVA (ou de l'observateur de la FIVA) par courrier électronique ou par téléchargement sur le site web de l'organisateur.

9. PRIX – REMISE DES PRIX

Le règlement de la manifestation contient des informations sur l'heure, le lieu et le code vestimentaire de la cérémonie de remise des prix.

Prix

Normalement, toute récompense de la FIVA, telle que la **manifestation mondiale de la FIVA**, la **première manifestation de la FIVA**, le **véhicule le mieux conservé de la FIVA** ou la récompense de **l'Esprit de la FIVA**, sera remise par le commissaire de la FIVA ou l'observateur de la FIVA lors de la manifestation.

Invitation VIP FIVA

Le Club organisateur peut choisir d'inviter le Président de la FIVA, ou son délégué, à assister à la manifestation et à remettre le(s) prix FIVA. Dans ce cas, tous les frais de voyage et d'hébergement associés seront couverts par l'organisateur.



ANNEXE 5 - CONCOURS



1. INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Si vous avez des questions ou si vous souhaitez obtenir de plus amples informations, veuillez envoyer un courrier électronique à l'adresse [suivante : events@fiva.org](mailto:events@fiva.org).